

PRÉFET DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES
MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP 2016 273-0001 du 29 septembre 2016 le projet de mise en conformité des captages publics public d'alimentation en eau potable du « forage des Estivants », des « puits de Saint Chély du Tarn », des « puits de Pognadoires », du « réservoir de Saint Chély du Tarn » et de la demande de déclaration du captage du « forage des Estivants » au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Sainte Enemie, Mas Saint Chély, Montbrun, Vébron, Gatuzieres et Hures la Parade, est soumis à une enquête unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages publics d'alimentation en eau potable du « forage des Estivants », des « puits de Saint Chély du Tarn », des « puits de Pognadoires », du « réservoir de Saint Chély du Tarn » et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête sur les servitudes afférentes aux périmètres de protection,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Sainte Enemie, Mas Saint Chély, Montbrun, Vébron, Gatuzieres et Hures la Parade, du **lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses – 48 210 Sainte Enemie.

Madame Fabienne DELMAS, assistante de direction, a été désignée commissaire enquêteur et M. Gérard PONS, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Sainte Enemie (siège de l'enquête),

- le lundi 14 novembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 30 novembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 16 décembre 2016, de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Sainte Enemie, Mas Saint Chély, Montbrun, Vébron, Gatuzieres et Hures la Parade aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies précitées,

- soit adressées, par écrit, à la mairie de Sainte Enemie – (48 210) - à l'attention de Madame Fabienne DELMAS, commissaire enquêteur – «enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses »,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies [de Sainte Enemie, Mas Saint Chély, Montbrun, Vébron, Gatuzieres et Hures la Parade](#) , ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public [pendant minimum un an à compter de la clôture des enquêtes](#).

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

signé

Marie-Paule DEMIGUEL